



Webinaires régionaux sur la compréhension des mécanismes de financement de l'UE et des procédures de candidature

Rapport

Table des matières

Résumé.....	2
Aperçu du financement des OSC et des AL	3
Principaux points de discussion (mondial).....	4
Résumés régionaux	5
Annexe : Questions et réponses	7

Résumé

La direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne, par l'intermédiaire du Forum politique pour le développement (FPD), a organisé une série de sessions d'information régionales afin de donner un aperçu du cadre général et des outils permettant aux organisations de la société civile (OSC) et aux autorités locales (AL) d'accéder aux financements de l'UE au titre de l'IVCDI – Europe dans le monde. Les sessions, auxquelles ont participé des représentants de la direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne, ont rassemblé plus de 1 600 participants d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes afin de s'informer sur le programme thématique «Organisations de la société civile» et les cadres disponibles pour les autorités locales, ainsi que sur la manière d'accéder au financement, et de poser des questions d'éclaircissement. Trois sessions ont eu lieu les 15 et 17 avril avec interprétation en anglais, français, portugais et espagnol.

Les présentations ont donné un aperçu détaillé du soutien financier de la DG INTPA à la société civile, y compris une dotation globale d'environ 1,2 milliard d'euros pour les OSC pour la période 2021-2027, avec des engagements échelonnés sur toute la période de programmation, et un montant estimé à 500 millions d'euros accessible aux autorités locales par l'intermédiaire de programmes géographiques. Les présentations expliquaient les appels à propositions gérés par les délégations de l'UE, le processus de candidature (note conceptuelle et proposition complète) et l'utilisation d'outils numériques tels que PADOR et PROSPECT.

Les participants ont soulevé un large éventail de questions liées à l'accès, à l'admissibilité, aux partenariats et à la complexité des procédures. Parmi les questions clés figuraient les exigences de cofinancement, la capacité des petites organisations et des organisations de base à accéder au financement, le rôle des intermédiaires et le fonctionnement pratique de mécanismes tels que le soutien financier aux tiers (FSTP). D'autres questions portaient sur la participation des autorités locales, l'absence d'une ligne de financement thématique spécifique pour les autorités locales et les possibilités liées à des initiatives plus larges de l'UE telles que la stratégie «Global Gateway».

La Commission européenne a répondu en clarifiant le cadre réglementaire, les procédures de demande et les outils de soutien disponibles. Ils ont souligné l'importance d'une préparation précoce, d'un alignement sur les priorités des appels et d'un renforcement des capacités et de partenariats solides et bien structurés. Le rôle des délégations de l'UE a été souligné comme étant central dans la définition des priorités au niveau national, la gestion des appels à propositions et la facilitation du dialogue avec les parties prenantes.

Aperçu du financement des OSC et des AL

L'UE a alloué environ 1,2 milliard d'euros à la programmation de la société civile au cours de la période 2021-2027 dans le cadre de l'IVCDCI – Europe dans le monde, avec des dotations progressives d'environ 717 millions d'euros pour la période 2021-2024 et de 428 millions d'euros pour la période 2025-2027. La présentation complète avec les dotations régionales est disponible [ici](#).

Les autorités locales, bien qu'elles ne bénéficient pas d'une enveloppe thématique spécifique, peuvent accéder à environ 500 millions d'euros par l'intermédiaire de programmes géographiques. Ces fonds sont mis en œuvre au niveau national et doivent être alignés sur les priorités nationales et régionales définies par les délégations de l'UE. Un aperçu de la boîte à outils pour les autorités locales est disponible [ici](#).

Parallèlement, la stratégie «Global Gateway» sert de cadre d'investissement plus large, mobilisant plus de 306 milliards d'euros à ce jour, en particulier dans les secteurs des infrastructures tels que le numérique, le climat et l'énergie, les transports, la santé, ainsi que l'éducation et la recherche. Une page publique sur [la stratégie «Global Gateway»](#) est disponible sur [capacity4dev](#) [ici](#).

L'accès au financement de l'UE est structuré au moyen d'un système de demande normalisé et d'un ensemble de procédures obligatoires. Les demandes sont soumises par le biais d'un processus en deux étapes, commençant par une note conceptuelle et suivie, après présélection, d'une proposition complète. Les demandeurs sont tenus d'utiliser des outils numériques spécifiques, notamment la création d'un compte EU Login, l'enregistrement dans le système PADOR (Potential Applicant Data Online Registration) et la soumission de propositions via la plateforme PROSPECT. Les subventions de l'UE nécessitent également un cofinancement, ce qui signifie que les demandeurs doivent contribuer à une partie du budget du projet, un élément qui peut présenter des défis pour les petites organisations ayant une capacité financière limitée. Les appels à propositions sont gérés de manière décentralisée par les délégations de l'UE, ce qui rend essentiel un engagement proactif au niveau national pour accéder aux possibilités de financement et comprendre les priorités locales.

Plusieurs outils ont été mis au point pour faciliter l'accès aux financements de l'UE et soutenir les demandeurs tout au long du processus. Il s'agit notamment de la [INTPA Learning Academy](#), une plateforme d'apprentissage en ligne conçue pour guider les organisations dans l'élaboration de notes conceptuelles et de propositions complètes; la plateforme [Capacity4Dev](#), qui fournit un répertoire de documents d'orientation, de ressources et de connaissances partagées; et le mécanisme de soutien financier aux tiers (FSTP), qui permet de réoctroyer des subventions et permet aux organisations de la société civile de plus petite taille ou de base d'accéder indirectement au financement par l'intermédiaire de projets de plus grande envergure.

Principaux points de discussion (mondial)

Dans toutes les régions, les participants ont soulevé un ensemble cohérent de questions reflétant les défis communs liés à l'accès aux financements de l'UE et à leur utilisation. Une préoccupation centrale était de savoir si les procédures de demande pouvaient être simplifiées. En réponse, il a été précisé que si des outils tels que PROSPECT et la Learning Academy d'INTPA ont amélioré la facilité d'utilisation, la complexité globale reste nécessaire pour garantir la responsabilité et la transparence dans l'utilisation des fonds publics. Les participants ont également demandé si davantage de financements seraient dirigés directement vers les acteurs locaux conformément aux engagements en matière de localisation. La réponse a souligné que, bien qu'il s'agisse d'une priorité stratégique pour la Commission européenne, les progrès sont progressifs en raison de considérations liées à la gestion des risques, des mécanismes tels que le soutien financier aux tiers (FSTP) servant de solutions provisoires pour élargir l'accès.

Une autre question fréquemment soulevée concernait la façon dont les organisations peuvent accéder à l'information sur les possibilités de financement à venir suffisamment tôt pour préparer des propositions concurrentielles. Il a été conseillé aux participants de surveiller régulièrement les sites web des délégations de l'UE, le portail Funding & Tenders et des plateformes telles que Capacity4Dev, ainsi que de s'engager dans des réseaux et des processus de dialogue. L'importance d'une préparation précoce a été soulignée à plusieurs reprises, notamment la création de comptes EU Login, l'achèvement de l'enregistrement PADOR et la familiarisation des organisations avec les outils de demande avant la publication des appels.

Les questions portaient également sur ce qui fait le succès d'une proposition. Les réponses ont constamment souligné la nécessité d'un alignement étroit sur les priorités des appels, d'une identification claire des groupes cibles et d'un cadre logique cohérent reliant les objectifs, les activités et le budget. Des partenariats bien structurés et significatifs ont été jugés essentiels, les évaluateurs accordant plus d'importance à la clarté des rôles et à la complémentarité qu'à la taille des consortiums. Les participants ont également demandé comment les petites organisations peuvent rivaliser de manière réaliste, ce à quoi les orientations ont mis l'accent en tirant parti de l'expertise de niche, en s'engageant dans des partenariats et en accédant indirectement au financement par le biais de mécanismes de réattribution, le cas échéant.

Enfin, les participants ont souligné la nécessité d'un soutien plus accessible au renforcement des capacités et d'une communication plus claire. En réponse, les présentateurs ont attiré l'attention sur les outils et les possibilités de formation existants, tout en reconnaissant la nécessité d'une diffusion plus large et d'un soutien plus localisé.

Résumés régionaux

Au cours des sessions régionales, bien que de nombreuses questions aient été partagées à l'échelle mondiale, chaque région a soulevé des préoccupations spécifiques reflétant son contexte, ses capacités et son niveau d'engagement avec les systèmes de l'UE.

En **Afrique**, les participants se sont principalement concentrés sur les contraintes d'accès et les obstacles structurels. Une question essentielle était de savoir comment les OSC de plus petite taille et de base pouvaient répondre de manière réaliste aux exigences de cofinancement et aux normes administratives. La réponse a souligné que, s'il est peu probable que le cofinancement soit supprimé, les organisations peuvent l'atténuer grâce à des partenariats, en combinant des sources de financement et, lorsque cela est autorisé, des contributions en nature. Les participants ont également demandé s'il existait des guichets de financement simplifiés ou des mécanismes d'accès direct pour les acteurs locaux. Les intervenants ont précisé que, bien qu'aucun appel simplifié spécifique ne soit systématiquement disponible, des mécanismes tels que le soutien financier aux tiers (FSTP) constituent un point d'entrée indirect important pour les organisations de petite taille ou non enregistrées. Une autre question récurrente concernait l'accès au financement sans recourir à des intermédiaires internationaux. Si l'accès direct est possible au moyen de systèmes standard de l'UE, il nécessite une forte capacité financière et opérationnelle, ce qui explique la dépendance continue à l'égard des grandes organisations. Enfin, les participants ont demandé des orientations sur la participation des délégations de l'UE, les réponses soulignant l'importance de participer aux consultations, de suivre les appels locaux et d'utiliser des plateformes de coordination. Avec 175,5 millions d'euros alloués, l'Afrique subsaharienne représente un domaine d'intervention majeur.

En **Amérique latine et dans les Caraïbes (ALC)**, l'accent est passé des obstacles à l'accès au positionnement stratégique et à l'alignement sur les priorités de l'UE. Les participants ont fréquemment demandé comment mieux aligner les propositions sur les attentes de l'UE et améliorer la compétitivité. La réponse a mis l'accent sur une lecture attentive des lignes directrices relatives aux appels, un fort alignement sur les priorités définies par les délégations et l'intégration de thèmes transversaux tels que la gouvernance, le climat et l'inclusion. Une autre question essentielle concernait le rôle et l'influence des délégations de l'UE dans l'élaboration des possibilités de financement. Il a été précisé que les délégations jouent un rôle central dans la définition des priorités par pays et que les parties prenantes peuvent influencer la programmation au moyen de dialogues et de consultations structurés. Les participants ont également manifesté un vif intérêt pour la stratégie «Global Gateway», demandant comment les OSC et les autorités locales peuvent participer. La réponse a souligné que si l'accès direct aux investissements à grande échelle est limité, les organisations peuvent s'engager par le biais de partenariats, de composantes non contraignantes des projets et d'un dialogue précoce avec les acteurs chargés de la mise en œuvre. Les questions sur les possibilités de financement pour les autorités locales étaient

également importantes; les intervenants ont précisé que, bien qu'il n'existe pas d'enveloppe thématique spécifique, les autorités locales peuvent accéder au financement au moyen de programmes géographiques et d'appels spécifiques lorsqu'ils sont éligibles.

En **Asie et dans le Pacifique**, les discussions ont été façonnées par les environnements réglementaires et la complexité des procédures. Une question centrale était de savoir comment les lois et restrictions nationales affectaient l'éligibilité au financement de l'UE. La réponse a souligné que le respect des règles de l'UE et des cadres juridiques nationaux est nécessaire, ce qui nécessite dans certains cas des partenariats avec des organisations intermédiaires éligibles. Les participants ont également demandé si les procédures de l'UE pouvaient être adaptées aux contextes locaux. Bien que les systèmes de base restent normalisés, les présentateurs ont expliqué que les délégations de l'UE peuvent adapter les priorités et fournir des orientations contextuelles, bien qu'elles ne puissent pas modifier fondamentalement les processus de demande. Une autre préoccupation majeure était de savoir comment gérer la complexité technique et administrative des applications. Les participants ont été orientés vers des outils tels que la Learning Academy d'INTPA et Capacity4Dev, et encouragés à renforcer les capacités internes ou à s'associer à des organisations plus expérimentées. Les questions ont également porté sur la manière dont les petits acteurs peuvent rester compétitifs; Les réponses ont souligné l'importance de l'expertise de niche, des connaissances locales et de la participation à des consortiums ou à des initiatives soutenues par le FSTP.

Messages clés pour l'accès au financement:

- Importance du dialogue avec les délégations de l'UE au niveau national
- Une préparation précoce améliore considérablement les taux de réussite
- Les réseaux et les associations (p. ex., les plates-formes gouvernementales locales) jouent un rôle clé
- L'engagement dans les séances d'information et la formation est essentiel
- Meilleures pratiques pour des applications réussies: une préparation précoce, un fort alignement sur les objectifs de l'appel, une démonstration claire de l'impact et de la faisabilité, et des partenariats bien structurés.

Annexe : Questions et réponses

Afrique subsaharienne

1. Comment les OSC locales de plus petite taille peuvent-elles surmonter les exigences de cofinancement?

Le cofinancement reste une exigence standard de l'UE et il est peu probable qu'il soit supprimé. Toutefois:

- Les demandeurs peuvent **combiner plusieurs sources de financement** pour atteindre les seuils de cofinancement
- **Des contributions en nature** peuvent être acceptées dans certains cas (en fonction de l'appel)
- Le partenariat au sein de **consortiums** peut aider à répartir les obligations financières

2. Existe-t-il des fenêtres de financement simplifiées ou spécifiques pour les organisations de base?

Il n'y a pas d'appels universellement simplifiés, mais:

- **Le soutien financier aux tiers (FSTP)** est spécifiquement conçu pour canaliser les fonds vers les petits acteurs
- Certains appels peuvent inclure des **lots de subventions plus petits** ou des critères d'éligibilité ciblés
- Les délégations de l'UE peuvent adapter les appels aux **contextes locaux, y compris aux considérations d'accessibilité.**

3. Comment les organisations peuvent-elles accéder directement au financement de l'UE sans intermédiaires?

L'accès direct est possible mais nécessite:

- Enregistrement dans **PADOR** et utilisation du **système PROSPECT**
- Capacité financière et opérationnelle démontrée
- Suivi actif des appels à propositions des délégations de l'UE

Cela dit, les intermédiaires restent courants en raison des exigences en matière de risque et de conformité.

4. Comment les organisations peuvent-elles mieux dialoguer avec les délégations de l'UE?

- Participer aux **séances d'information et aux consultations** organisées par les délégations
- Établir des relations par le biais de plateformes et de réseaux de coordination locaux
- Surveiller régulièrement les sites web et les canaux de communication des délégations

L'engagement est fortement encouragé et peut améliorer la compréhension des priorités.

5. Comment les mécanismes FSTP peuvent-ils être étendus ou mieux utilisés?

- Le FSTP est intégré dans la conception du projet — son expansion dépend de l'intégration **de celui-ci par les demandeurs chefs de file**
- Les organisations devraient **rechercher des partenariats** avec des projets utilisant des mécanismes de réattribution
- Des actions de plaidoyer en faveur d'une utilisation plus large sont en cours dans le cadre des discussions sur la programmation de l'UE

Amérique latine et Caraïbes (ALC)

1. Comment les propositions peuvent-elles mieux s'aligner sur les priorités de l'UE?

- Examiner attentivement les lignes directrices de l'appel et les critères d'évaluation
- Alignement sur les priorités au niveau national définies par les délégations de l'UE
- Intégrer des thèmes transversaux (p. ex. gouvernance, climat, inclusion)

L'alignement est un facteur d'évaluation clé.

2. Quel rôle jouent les délégations de l'UE et comment les acteurs peuvent-ils dialoguer avec elles?

- Les délégations définissent les priorités et gèrent les appels au niveau national
- L'engagement est possible grâce à:
 - Participation à des **dialogues structurés**
 - Participation aux processus de consultation
 - Communication continue via des réseaux et des plates-formes

3. Comment les OSC et les autorités locales peuvent-elles s'engager dans la stratégie «Global Gateway»?

- S'engager par le biais de projets liés aux priorités en matière d'infrastructures et d'investissements
- Établir des partenariats avec de plus grandes organisations chargées de la mise en œuvre participant à des initiatives relevant de la stratégie «Global Gateway»
- Suivre les possibilités par l'intermédiaire des plateformes de l'UE et des communications des délégations

L'accès direct peut être limité, mais la participation indirecte est réaliste.

4. Existe-t-il des flux de financement spécifiques pour les autorités locales?

- Il n'existe pas d'enveloppe globale dédiée exclusivement aux autorités locales.
- Les autorités locales ont accès au financement au moyen de **programmes géographiques et d'appels thématiques spécifiques**
- Certains appels encouragent ou exigent explicitement la **participation des autorités locales**

5. Comment les partenariats peuvent-ils être structurés pour accroître la compétitivité?

- Garantir des rôles et des responsabilités clairs
- Démontrer la complémentarité de l'expertise
- Établir des partenariats tôt et s'aligner sur les objectifs de l'appel
- Éviter l'inclusion symbolique des partenaires

Des partenariats solides sont souvent décisifs dans les évaluations.

Asie et Pacifique

1. Comment les réglementations nationales affectent-elles l'éligibilité?

- Le financement de l'UE doit respecter à la fois les règles de l'UE et les cadres juridiques nationaux
- Dans des environnements restrictifs, les organisations peuvent avoir besoin de:
 - Partenaire avec des intermédiaires éligibles
 - Ajuster les modèles opérationnels pour rester conforme

2. Les procédures de l'UE peuvent-elles être adaptées aux contextes nationaux?

- Les procédures de base sont normalisées et ne peuvent pas être modifiées de manière significative
- Toutefois, les délégations de l'UE peuvent:
 - Ajuster les priorités et les domaines d'intervention de l'appel
 - Fournir des orientations spécifiques au contexte

3. Comment les organisations peuvent-elles gérer des exigences administratives complexes?

- Utiliser les outils disponibles:
 - La Learning Academy d'INTPA pour la formation
 - Les ressources de Capacity4Dev
- Investir dans les systèmes internes et la capacité du personnel
- Établir des partenariats avec des organisations expérimentées en cas de besoin

4. Quel soutien existe-t-il pour le renforcement des capacités?

- Plateformes d'apprentissage en ligne et documents d'orientation
- Participation à des séances d'information et à des ateliers de proposition
- Apprentissage par le biais de **partenariats de consortium**

Le renforcement des capacités est disponible mais nécessite un engagement proactif.

5. Comment les petits acteurs peuvent-ils rivaliser avec les grandes organisations?

- Mettre l'accent sur l'expertise de niche et les connaissances locales
- Rejoindre des consortiums dirigés par des partenaires expérimentés
- Tirer parti des **opportunités FSTP** lorsqu'elles sont disponibles

Questions interrégionales (mondiales)

1. Les procédures de l'UE seront-elles simplifiées?

- Certaines améliorations ont été apportées (p. ex. système PROSPECT)
- Toutefois, les exigences en matière de responsabilité limitent les simplifications majeures.

2. Y aura-t-il un financement plus direct pour les acteurs locaux?

- L'UE s'engage en principe en faveur de la localisation
- Dans la pratique, les progrès sont progressifs en raison de contraintes liées à la gestion des risques et à la conformité.

3. Comment les organisations peuvent-elles accéder à des informations précoces sur les appels?

- Contrôler régulièrement:
 - Sites web des délégations de l'UE
 - Financement & Portail des appels d'offres
 - Capacité4Dev
- S'engager dans des réseaux et des listes de diffusion

4. Quelles sont les meilleures pratiques pour élaborer des propositions fortes?

- Commencer la préparation tôt
- S'aligner étroitement sur les objectifs de l'appel
- Démontrer l'impact, la faisabilité et la durabilité
- Établir des partenariats solides et pertinents

5. Comment mieux utiliser les outils de renforcement des capacités?

- Accroître la sensibilisation et la communication
- Intégrer les outils dans la formation organisationnelle
- Encourager l'apprentissage entre pairs et le partage des connaissances